

J'aimerais faire miens les commentaires du député de Peace River (M. Baldwin), et de celui de Saint-Jean-Est, ainsi qu'une partie de ceux du député de Selkirk (M. Rowland). Voici la motion dont nous sommes saisis:

La Chambre, constatant l'effritement continu du contrôle du Parlement sur la dépense de deniers publics par le gouvernement, du fait que le gouvernement élude les garanties constitutionnelles et juridiques, comme le signale l'auditeur général dans son rapport de 1970-1971, et du fait d'un système de procédure défectueux, réaffirme le principe fondamental de la constitution du Canada, selon lequel le Parlement doit contrôler la dépense de deniers publics.

Les commentaires que les députés d'en face nous ont servis pour tenter de réfuter cette motion sont demeurés sans effet. Je soutiens que les députés n'ont pas le choix et qu'ils doivent appuyer la motion. L'auditeur général a parfaitement signalé nombre d'abus. Je pourrais alléguer le cas du maintien de la base des forces canadiennes de Summerside où, l'auditeur général l'a clairement indiqué, le ministère dépense de l'argent à des fins que le Parlement n'a pas entièrement autorisées.

La question du contrôle par la Chambre des cordons de la bourse du Canada n'en est pas une ancienne, comme l'ont signalé mes collègues les députés de Saint-Jean-Est et de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Bien que je ne sois député que depuis sept ou huit ans, j'ai observé avec attention la procédure de la Chambre en ce qui a trait au contrôle des dépenses du gouvernement. C'est un fait établi, ainsi que l'ont signalé certains députés, que le gouvernement a toujours exercé un contrôle suffisant sur les dépenses jusqu'à ce que le gouvernement actuel se mette à jongler avec le Règlement et la procédure. Ceux-ci prévoyaient une autorité et une méthode d'examen des prévisions budgétaires, mais le gouvernement les a fait disparaître à tel point que nous ne pouvons rien changer à ses projets de dépenses. Même les derniers arrivés à la Chambre en sont conscients.

Ce sont des questions comme celle que le député de Cumberland-Colchester-Nord a posée au gouvernement au sujet de la Voie maritime du Saint-Laurent qui me poussent à me lever cet après-midi et à exprimer mon inquiétude. Lorsque la Voie maritime du Saint-Laurent a été construite en 1959-1960, on a alors donné l'assurance ferme et non équivoque aux ports canadiens de l'Atlantique que la Voie maritime se suffirait à elle-même et ne porterait pas préjudice à l'activité des ports de Halifax, de Saint-Jean et de certains ports du bas Saint-Laurent.

Nous n'avons pas seulement l'observation de l'auditeur général contenue dans son dernier rapport pour l'année 1971, mais nous avons d'autres témoignages qui indiquent que le gouvernement a échoué misérablement dans ce domaine. Il semble que la Voie maritime du Saint-Laurent ne pourra pas subvenir à ses besoins. Le manque de contrôle de la Chambre sur les méthodes visant à corriger la situation se reflète dans cet échec. Nous n'avons aucun contrôle sur le gouvernement et nous ne pouvons aucunement refuser des sommes d'argent, par exemple, au ministre des Transports. A la fin de mai, les crédits seront adoptés, que nous les ayons vus ou non. Aujourd'hui, on a proposé que deux ou trois de ces crédits devraient être présentés à la Chambre. Bien que cela soit bon, ce n'est qu'une demi-mesure.

M. Blair: Le député me permet-il de poser une question?

M. Forrestall: Non. Vous pouvez vous asseoir, à moins que vous ayez une question valable à me poser.

[M. Forrestall.]

M. Blair: J'aimerais savoir si son parti voudrait que l'on augmente les droits de péage dans la Voie maritime du Saint-Laurent.

M. Forrestall: Ainsi que l'a signalé à Dartmouth l'un des députés d'Halifax, j'ai constaté en maintes occasions, au cours des dernières années, que le gouvernement a déclaré que la Voie maritime ne porterait aucun préjudice à nos ports. Je pense qu'elle a effectivement porté préjudice et c'est pourquoi je m'oppose à ce que les habitants de la Nouvelle-Écosse paient pour la Voie maritime du Saint-Laurent.

Une voix: Le grand éléphant blanc.

M. Forrestall: Que reçoit-on quand on a besoin d'argent? On dit que nous sommes subventionnés, mais moi je dis que la Nouvelle-Écosse subventionne le Haut Canada depuis un certain nombre d'années. A mon avis, si on avait pu contrôler un peu les dépenses du gouvernement, on aurait pu résoudre le problème de la Voie maritime du Saint-Laurent depuis longtemps sans porter préjudice aux ports de Saint-Jean et de Halifax.

M. McGrath: Bravo!

M. Forrestall: Les habitants de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, tous les Canadiens en fait, font une dette d'environ 656 millions de dollars. Les droits encaissés sur la Voie du Saint-Laurent n'arrivent même pas à couvrir l'intérêt. Qui paie cette dette? On la remet comme il est dit dans la réponse à la question du député de Cumberland-Colchester-Nord sur la situation à la fin de l'année. La réponse officielle se termine comme suit:

En 1970, le gouvernement des États-Unis a révisé la structure financière de l'organisation américaine équivalente à l'Administration canadienne de la voie maritime, la Saint-Lawrence Seaway Development Corporation, afin que celle-ci ne soit financièrement responsable que des frais annuels d'exploitation et d'entretien et du remboursement des frais initiaux de premier établissement de la construction. Elle a été dégagée du paiement des intérêts échus et à venir. Cette méthode, ainsi que d'autres propositions telles que celles présentées par le rapport Carr, représentent les modifications qu'il serait possible d'apporter au système actuel de remboursement des dettes actives de l'Administration de la voie maritime.

En l'absence d'un moyen de contrôle approprié de la manière dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables, je pense que la motion du député de Peace River est juste et nécessaire. Dans la situation actuelle, on demande à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, à la Colombie-Britannique et aux autres provinces de payer la dette. Le gouvernement dit que nos voisins du Sud ont une excellente solution qu'il fera sienne et qu'il a donnée comme réponse officielle à la question.

Il y a sept ans, j'ai proposé à la Chambre l'amortissement des péages de la voie maritime sur une période de 75 ou 100 ans. Cela couvrirait le loyer de l'argent. Il ne s'agit d'une dette considérable qu'en fonction de l'intérêt et non pas en fonction du capital investi. Je prétends que c'est injuste pour la population de la région atlantique, car au cours des années, cela aura un effet nuisible sur les ports de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Halifax, Saint-Jean (Terre-Neuve) et Corner Brook.

• (1630)

En outre, j'appuie la motion dont la Chambre est saisie, car l'auditeur général a encore jugé bon de nous rappeler comment le gouvernement actuel a traité son personnel,